

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6240>



25 novembre : Stage "Agir en CA et face aux évaluations d'établissements"

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Infos - Stages syndicaux - Stages syndicaux des années passées -



Publication date: lundi 27 septembre 2021

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le SNES 58 organise un stage "Agir en CA, Agir face à l'évaluation des établissements" et face au nouveau management" le jeudi 25 novembre 2021 à Nevers.

En effet, les syndiqués dans les établissements du second degré sont de plus en plus confrontés aux méthodes du nouveau management public.

Il s'agira d'aider les stagiaires à pouvoir y faire face dans les instances d'établissement, mais aussi à acquérir des outils pour sensibiliser leurs collègues afin de pouvoir créer du collectif dans leurs collèges et lycées.

Le stage se déroulera au collège Les Loges de Nevers.

Agir en CA
Agir face à l'évaluation des établissements et face au nouveau management

snes
fsu 58

Mardi 25 NOVEMBRE à Nevers

Cher(e) collègue,

Le SNES propose un stage, animé par des militants du SNES 58, pour informer sur les droits syndicaux des sections syndicales dans les établissements du second degré.

Nous aborderons dans un premier temps le fonctionnement des instances dans un établissement du 2nd degré, les droits syndicaux qu'on peut y faire vivre et les outils sur lesquels on peut s'appuyer.

Dans un deuxième temps, nous donnerons des outils pour agir face à l'évaluation des établissements : qu'est-ce que c'est ? Quels en sont les dangers ? Comment agir face à cette pratique liée au nouveau management public ?

Puis, nous terminerons cette formation en nous intéressant au nouveau management public : Qu'est-ce que c'est ? Quels en sont les dangers ? Comment les outils numériques peuvent-ils être au service de ce NMP ? Comment lutter contre ?

Sujets abordés :

- Section syndicale d'établissement
Quels droits ?
Comment agir dans les instances ?
- Quels outils syndicaux pour aider les syndiqués dans les établissements ?
- L'évaluation des établissements
- Le Nouveau management public

Pour participer à ce stage, vous serez obligatoirement libérés de vos heures sans obligation de rattrapage et avec maintien de salaire (droit à formation syndicale : 12 jours par an).

Chaque enseignant syndiqué ou non peut participer à cette journée. Pour cela, il suffit de déposer une demande d'autorisation d'absence de droit avant le 25 octobre auprès de votre chef d'établissement ET de s'inscrire séparément auprès du SNES via le questionnaire en ligne ou par mail (snes-nievre@dijon.snes.edu).

Affiche de présentation du stage

Les modalités pratiques du stage seront communiquées aux inscrits ultérieurement.

Chaque enseignant syndiqué ou non peut participer à cette journée.

Pour cela, il suffit de déposer une demande d'autorisation d'absence de droit **avant le 25 octobre** auprès de votre chef d'établissement ET de s'inscrire séparément auprès du SNES 58 via le questionnaire en ligne ou par mél (snes-nievre@dijon.snes.edu).

https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg Modèle de demande d'autorisation d'absence (titulaire)	https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg Modèle de demande d'autorisation d'absence (non-titulaire)
---	---

Lien vers le questionnaire en ligne :

<https://framaforms.org/stage-snes-f...>